



ARRÊTÉ	N°	202210	0134	ST
--------	----	--------	------	----

**Arrêt et stationnement interdit
Trottoirs côté et face à Top carrosserie LE CAM
A compter du 05 octobre 2022**

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R417-4, R 417-6, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Considérant le manque de visibilité pour les véhicules sortant de l'entreprise « SKF » située 2 rue des champs, le trottoir sera matérialisé par une bande jaune interdisant l'arrêt et le stationnement de tout véhicule,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules sont strictement interdits le long du trottoir du côté « Top Carrosserie LE CAM » situé dans le tournant au 5 rue des champs jusqu'à l'entreprise « ADA Location Voitures » situé au 3 rue des Champs et sur le trottoir face à l'entreprise « Top Carrosserie LE CAM » et ce, à compter du 05 octobre 2022.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 05 octobre 2022
Le Maire

Hervé PODRAZA

